



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024**

Le trente janvier deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire

**PRÉSENTS :** Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Alain PERNOLLET, Franck BOUZEREAU, Janine COSTA, Pascal CARME, Patrick CARON, Christine COURTY, Fabrice GRISLAIN, Blandine JOLIVET, Sandra OBERSON, Anthony PELLET

**ABSENTS EXCUSÉS :** Jean-François BIT (pouvoir à Patrick CARON), Sonia FRAISSINOUS, Julien JOLIVET (pouvoir à Alain PERNOLLET), Jérôme ZUNDEL

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Christine COURTY est désignée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 25 janvier 2024

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1- *Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023*
  - 2- *Demande de subvention à la DRAC pour le diagnostic patrimonial de l'Eglise*
  - 3- *Demande de subvention au Conseil Départemental pour le diagnostic patrimonial de l'Eglise*
  - 4- *Exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée*
- 

**2024.01.01 – 5.2 Fonctionnement des Assemblées**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

**Considérant** le Conseil Municipal réuni en date du 19 décembre 2023 ;

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023.

### 2024.01.02 – 7.5 Subventions

#### Demande de subvention à la DRAC pour le diagnostic patrimonial de l'Eglise

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21 ;

**Considérant** le projet de diagnostic patrimonial de l'Eglise ;

Monsieur le Maire rappelle que l'Eglise a fait l'objet d'une rénovation intérieure complète en 2004 et 2005, conformément aux décors créés en 1867. La toiture présente à ce jour des signes de vétusté. Les ardoises ont été posées au début des années 60, et les ferblanteries sont pour la plupart percées.

Le crépis des façades est friable et partiellement décollé en partie basse, comme évoqué par les ABF lors de leur dernière visite sur le site. La rénovation de ce bâtiment est envisagée depuis plusieurs années et devient à ce jour primordiale en raison des risques d'infiltration qui peuvent nuire à la conservation de cet édifice.

Avant d'engager les travaux, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic patrimonial de l'édifice. A ce titre, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la DRAC, à hauteur de 40% du montant de l'opération HT, suivant le plan de financement ci-dessous :

	Montant	Pourcentage
Autofinancement	2 600 €	20%
DRAC	5 200 €	40%
Conseil Départemental 74	5 200 €	40%
<b>Total H.T.</b>	<b>13 000 €</b>	<b>100%</b>

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** une subvention auprès de la DRAC pour le diagnostic patrimonial de l'Eglise, à hauteur de 40% du montant de l'opération, soit 5 200 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

---

### 2024.01.03 – 7.5 Subventions

#### Demande de subvention au Conseil Départemental pour le diagnostic patrimonial de l'Eglise

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21 ;

**Considérant** le projet de diagnostic patrimonial de l'Eglise ;

Monsieur le Maire rappelle que l'Eglise a fait l'objet d'une rénovation intérieure complète en 2004 et 2005, conformément aux décors créés en 1867. La toiture présente à ce jour des signes de vétusté. Les ardoises ont été posées au début des années 60, et les ferblanteries sont pour la plupart percées.

Le crépis des façades est friable et partiellement décollé en partie basse, comme évoqué par les ABF lors de leur dernière visite sur le site. La rénovation de ce bâtiment est envisagée depuis plusieurs années et devient à ce jour primordiale en raison des risques d'infiltration qui peuvent nuire à la conservation de cet édifice.

Avant d'engager les travaux, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic patrimonial de l'édifice. A ce titre, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à hauteur de 40% du montant de l'opération HT, suivant le plan de financement ci-dessous :

	Montant	Pourcentage
Autofinancement	2 600 €	20%
DRAC	5 200 €	40%
Conseil Départemental 74	5 200 €	40%
<b>Total H.T.</b>	<b>13 000 €</b>	<b>100%</b>

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le diagnostic patrimonial de l'Eglise, à hauteur de 40% du montant de l'opération, soit 5 200 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

---

#### **4- Exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée**

La délibération est ajournée.

---

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Travaux entre deux nants** : EIFFAGE effectuera les travaux en partie basse à partir du lundi 05.02.2024. Une fois cette tranche terminée, la route sera réouverte en attente de la tranche optionnelle à la hauteur de la propriété de Madame LACROIX, suivant les indications de la préfecture dans le cadre de la DUP.

**Route de CHEZ LE COURT** : Suite au glissement au niveau du talus dans le CREUX, l'entreprise GERVAIS intervient pour purger la zone, drainer et poser des blocs pour une période d'observation. Les travaux de consolidation seront étudiés suivant l'évolution du terrain.

**Eglise** : Suite à l'inventaire effectué par un architecte agréé par les bâtiments de France courant 2024 sur la toiture et les façades, une réflexion sera menée sur l'approvisionnement des ardoises. Celles en place proviennent de MORZINE. A ce jour, un seul ardoisier est en activité, sachant que c'est la seule source pour ce modèle, et que la production annuelle ne permet pas un approvisionnement à court terme pour la surface de notre édifice.

**Bâtiment école/salle des fêtes** : Une étude est menée en partenariat avec le SYANE sur la pose de panneaux photovoltaïques, pour faire face à la forte augmentation du prix de l'électricité.

**Toilettes de l'école** : Une solution sera envisagée suite à la visite de l'inspectrice début février, en fonction de ses préconisations.

**Ordures ménagères** : la société en charge de la collecte des ordures ménagères rencontre des soucis suite à la panne sur un véhicule. Certaines tournées se font en 2 temps (matin et après-midi).

**La séance est levée à 20h50.**

La secrétaire de séance,  
Christine Courty



Le Maire,  
Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ



